

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Délibération n°2026-01

Élection du Maire

L'an deux mil vingt-six, le 20 mars à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de Francheville, dûment convoqué par Madame le Maire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville en salle du conseil municipal, sous la présidence du doyen d'âge.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 mars 2026

Président : Daniel AUDIFFREN, doyen d'âge

Étaient présents : Jade ARBEY, Benoit ASTIER, Daniel AUDIFFREN, Claire BEN SLIMANE, Marie-Christine BILLE, Laurent BOUCHET, Christophe CERTIN, Olivier DE PARISOT, Arnaud DEVILDER, Rosalie DOUYON, Xavier ECHANIZ, Isabelle GAILLARD, Olivier GRANGE, Bertrand JOSPIN, Loïc JOSPIN, Baudouin LACHETEAU, Géraldine LEMAL, Dominique LI-VIGNI, Emilie MAMMAR, Marie MONIOT, Patricia MORIN, Sophie PAGNOUD, Claire POUZIN, Benjamin SAGARDOY, Philippe SAROLI, Francis TREMBLEAU, Anne-Sophie ZEITOUN, Andreu CALVO HUGUET, Hélène DUVIVIER, Aliénor PERRARD, César DELEUSE, Caroline PARIS

Était absente excusée ayant donné pouvoir : Laetitia SERIS (pouvoir à Sophie PAGNOUD)

Secrétaire de séance : Jade ARBEY

Rapporteur : Daniel AUDIFFREN

Le maire d'une commune est élu par le conseil municipal lors de la première réunion qui suit l'élection des conseillers municipaux, sous la présidence du doyen d'âge.

L'article L.2122-4 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que le conseil municipal élit le maire et les adjoints parmi ses membres, au scrutin secret. Nul ne peut être élu maire s'il n'est âgé de dix-huit ans révolus.

Les fonctions de maire sont incompatibles avec l'exercice d'une des fonctions électives suivantes : président d'un conseil régional, président d'un conseil départemental. Les fonctions de maire sont également incompatibles avec celles de membre de la Commission européenne, membre du directoire de la Banque centrale européenne ou membre du conseil de la politique monétaire de la Banque de France. Tout maire exerçant une fonction le plaçant dans une situation d'incompatibilité prévue par les deuxième et troisième alinéas cesse de ce fait même d'exercer ses fonctions de maire. En cas de

contestation, l'incompatibilité prend effet à compter de la date à laquelle la décision juridictionnelle confirmant l'élection devient définitive.

L'article L.2122-7 du même code dispose que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Il est procédé à l'élection du Maire au scrutin uninominal.

Déclaration de candidatures : Claire POUZIN

1^{er} tour de scrutin

Nombre de votants : 33

Résultat du dépouillement :

Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne	33
Nombre de bulletins nuls	0
Nombre de bulletins blancs	5
Nombre de suffrages exprimés	28
Nombre de suffrages obtenus par les candidats : Claire POUZIN	28

Majorité absolue : 15

Conformément au procès-verbal du scrutin,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

PROCLAME Madame Claire POUZIN Maire de la commune de Francheville qui est immédiatement installée dans ses fonctions.

Fait le 20 mars 2026,
Pour extrait certifié conforme

Claire POUZIN
Maire de Francheville



Accusé de réception en préfecture
069-216900894-20260320-2026-01-DE
Date de télétransmission : 27/03/2026
Date de réception préfecture : 27/03/2026

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal**Délibération n°2026-02****Détermination du nombre d'adjoints**

L'an deux mil vingt-six, le 20 mars à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de Francheville, dûment convoqué par Madame le Maire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville en salle du conseil municipal, sous la présidence de Madame Claire POUZIN, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 mars 2026

Président : Claire POUZIN, Maire

Étaient présents : Jade ARBEY, Benoit ASTIER, Daniel AUDIFFREN, Claire BEN SLIMANE, Marie-Christine BILLE, Laurent BOUCHET, Christophe CERTIN, Olivier DE PARISOT, Arnaud DEVILDER, Rosalie DOUYON, Xavier ECHANIZ, Isabelle GAILLARD, Olivier GRANGE, Bertrand JOSPIN, Loïc JOSPIN, Baudouin LACHETEAU, Géraldine LEMAL, Dominique LI-VIGNI, Emilie MAMMAR, Marie MONIOT, Patricia MORIN, Sophie PAGNOUD, Claire POUZIN, Benjamin SAGARDOY, Philippe SAROLI, Francis TREMBLEAU, Anne-Sophie ZEITOUN, Andreu CALVO HUGUET, Hélène DUVIVIER, Aliénor PERRARD, César DELEUSE, Caroline PARIS

Était absente excusée ayant donné pouvoir : Laetitia SERIS (pouvoir à Sophie PAGNOUD)

Secrétaire de séance : Jade ARBEY

Rapporteur : Claire POUZIN

L'article L.2122-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dispose qu'il y a, dans chaque commune, un maire et un ou plusieurs adjoints élus parmi les membres du Conseil municipal.

L'article L.2122-2 du même code précise que le Conseil municipal détermine le nombre des adjoints au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30% de l'effectif légal du Conseil municipal.

Pour la commune de Francheville cet effectif étant de 33 membres, le nombre maximum d'adjoints au Maire est de 9.

Madame le Maire propose, pour la durée du mandat, d'instituer 9 postes d'adjoints.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

FIXE à 9 le nombre d'adjoints au Maire.

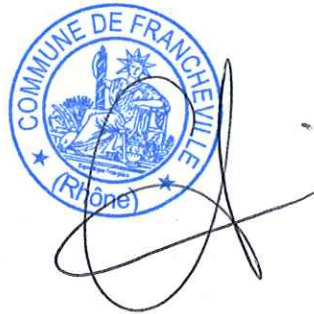
Nombre de présents : 32
Nombre d'absents : 1 / pouvoir:1
Nombre de votants : 33

Suffrages exprimés : 28
Pour : 28
Contre : 0
Abstention : 5

Délibération adoptée à l'unanimité

Fait le 20 mars 2026,
Pour extrait certifié conforme

Claire POUZIN
Maire de Francheville



Accusé de réception en préfecture
069-21690894-20260320-2026-02-AR
Date de télétransmission : 27/03/2026
Date de réception préfecture : 27/03/2026

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Délibération n°2026-03

Élection des adjoints

L'an deux mil vingt-six, le 20 mars à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de Francheville, dûment convoqué par Madame le Maire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville en salle du conseil municipal, sous la présidence de Madame Claire POUZIN, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33
Date de convocation du Conseil Municipal : 16 mars 2026

Président : Claire POUZIN, Maire

Étaient présents : Jade ARBEY, Benoit ASTIER, Daniel AUDIFFREN, Claire BEN SLIMANE, Marie-Christine BILLE, Laurent BOUCHET, Christophe CERTIN, Olivier DE PARISOT, Arnaud DEVILDER, Rosalie DOUYON, Xavier ECHANIZ, Isabelle GAILLARD, Olivier GRANGE, Bertrand JOSPIN, Loïc JOSPIN, Baudouin LACHETEAU, Géraldine LEMAL, Dominique LI-VIGNI, Emilie MAMMAR, Marie MONIOT, Patricia MORIN, Sophie PAGNOUD, Claire POUZIN, Benjamin SAGARDOY, Philippe SAROLI, Francis TREMBLEAU, Anne-Sophie ZEITOUN, Andreu CALVO HUGUET, Hélène DUVIVIER, Aliénor PERRARD, César DELEUSE, Caroline PARIS

Était absente excusée ayant donné pouvoir : Laetitia SERIS (pouvoir à Sophie PAGNOUD)

Secrétaire de séance : Jade ARBEY

Rapporteur : Claire POUZIN

Les adjoints sont élus parmi les membres du conseil municipal au scrutin secret.

L'article L.2122-7-2 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Il est procédé à l'élection des adjoints par scrutin de liste.

Déclaration de candidatures :

Liste présentée par Monsieur Christophe CERTIN tête de liste, composée de :

- Christophe CERTIN

Accusé de réception en préfecture
069-216900894-20260320-2026-03-AR
Date de télétransmission : 27/03/2026
Date de réception préfecture : 27/03/2026

- Sophie PAGNOUD
- Daniel AUDIFFREN
- Claire BEN SLIMANE
- Loïc JOSPIN
- Patricia MORIN
- Xavier ECHANIZ
- Emilie MAMMAR
- Benoît ASTIER

1er tour de scrutin

Nombre de votants : 33

Résultat du dépouillement :

Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne	33
Nombre de bulletins nuls	0
Nombre de bulletins blancs	5
Nombre de suffrages exprimés	28
Nombre de suffrages obtenus par la liste de : Christophe CERTIN	28

Majorité absolue : 15

Conformément au procès-verbal du scrutin,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

PROCLAME adjoints les candidats figurant sur la liste conduite par Monsieur Christophe CERTIN

PROCÈDE à l'installation immédiate des adjoints qui prennent rang dans l'ordre de cette liste, soit

- Christophe CERTIN, 1^{er} adjoint
- Sophie PAGNOUD, 2^{ème} adjoint
- Daniel AUDIFFREN, 3^{ème} adjoint
- Claire BEN SLIMANE, 4^{ème} adjoint
- Loïc JOSPIN, 5^{ème} adjoint
- Patricia MORIN, 6^{ème} adjoint
- Xavier ECHANIZ, 7^{ème} adjoint
- Emilie MAMMAR, 8^{ème} adjoint
- Benoît ASTIER, 9^{ème} adjoint

Fait le 20 mars 2026,
Pour extrait certifié conforme

Claire POUZIN
Maire de Francheville



Accusé de réception en préfecture
069-216900894-20260320-2026-03-AR
Date de télétransmission : 27/03/2026
Date de réception préfecture : 27/03/2026

**CLÔTURE DE SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2026**

Ordre du jour :

Délibérations approuvées telles que reproduites au présent registre :

N°s 2026-01, 2026-02, 2026-03

Lecture et remise d'une copie de la charte de l'élu local

Liste des membres présents :

	Prénom NOM
1	Jade ARBEY
2	Benoît ASTIER
3	Daniel AUDIFFREN
4	Claire BEN SLIMANE
5	Marie-Christine BILLE
6	Laurent BOUCHET
7	Christophe CERTIN
8	Olivier DE PARISOT
9	Arnaud DEVILDER
10	Rosalie DOUYON
11	Xavier ECHANIZ
12	Isabelle GAILLARD
13	Olivier GRANGE
14	Bertrand JOSPIN
15	Loïc JOSPIN
16	Baudouin LACHETEAU

	Prénom NOM
17	Géraldine LEMAL
18	Dominique LI-VIGNI
19	Emilie MAMMAR
20	Marie MONIOT
21	Patricia MORIN
22	Sophie PAGNOUD
23	Claire POUZIN
24	Benjamin SAGARDOY
25	Philippe SAROLI
26	Francis TREMBLEAU
27	Anne-Sophie ZEITOUN
28	Andreu CALVO HUGUET
29	Hélène DUVIVIER
30	Aliénor PERRARD
31	César DELEUSE
32	Caroline PARIS

Liste des membres représentés :

	Prénom NOM	Représenté par
1	Laetitia SERIS	Sophie PAGNOUD

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h05

Claire POUZIN
Maire de Francheville



Jade ARBEY
Secrétaire de séance

